

Objet : action DREAL 2012 - sollicitation de crédits en vue d'actions relatives à la connaissance et à la gestion de la faune sauvage

Le Président expose :

Le projet de Pnr des Baronnies Provençales, dans le cadre notamment de ses missions de médiation, d'appui technique, de suivi environnemental et de sensibilisation, développe sur son territoire un ensemble de programmes et actions visant à garantir une cohabitation toujours plus harmonieuse entre Homme et Nature.

Comme l'année précédente, la DREAL Rhône-Alpes propose au Syndicat Mixte des Baronnies Provençales d'assurer la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'opérations environnementales. Ces opérations sont désormais financées à 80 % par l'Etat.

Ainsi, dans ce cadre, le SMBP souhaite proposer à la DREAL Rhône-Alpes, une opération d'amélioration de la connaissance et de formation sur la faune sauvage des Baronnies Provençales au travers de la signature d'une convention partenariale avec le Centre de Soins Faune Sauvage (CSFS) responsable de notre territoire et adhérent à l'Union Française des Centres de Sauvegarde (UFCS) de la faune sauvage.

Les 45 centres composant l'U.F.C.S. recueillent partout en France les animaux sauvages, blessés, malades, mazoutés ou en difficulté pour les soigner en vue de les relâcher dans leur environnement naturel.

Au delà de l'image de cliniques pour animaux, l'U.F.C.S. ainsi que les centres qui la composent recherchent et étudient les causes de destruction de la faune sauvage et participent aux programmes de restauration d'espèces menacées dans leurs milieux.

Le centre intervient à la demande de la gendarmerie nationale, des pompiers, des cabinets vétérinaires et des particuliers lors de la découverte d'un animal en détresse.

Pour développer son action le centre local s'appuie notamment sur un réseau d'agents de structures institutionnelles comme l'ONF, l'ONCFS, le Parc national des Ecrins et le Parc naturel régional du Queyras et de particuliers formés.

Le CSFS et le SMBP affirmeraient, grâce à ce partenariat, leur volonté de collaborer et de s'organiser. Pour faciliter l'intervention du CSFS sur le territoire du projet de Pnr des Baronnies Provençales et collaborer efficacement avec les acteurs du territoire, il est notamment proposé de :

- Développer un cycle de formation sur la faune sauvage et sa récupération dans les meilleures conditions. Cette formation sera réalisée en plusieurs séances et destinée dans un premier temps aux différents partenaires du SMBP (techniciens ONF, communautés de communes, communes, etc.).
- Organiser un cycle de conférences sur la faune sauvage pour le grand public.

- Acquérir les données des récupérations d'espèces sauvages concernant le territoire des Baronnies Provençales
- Collaborer avec le CSFS pour permettre le transport de la faune sauvage blessée ou présentant des symptômes pathologiques mettant en péril leur conservation sur le territoire du projet de Pnr des Baronnies Provençales ; et cela afin que les soins nécessaires puissent leur être apportés.

Le budget alloué à cette opération est le suivant :

DEPENSES	MONTANT (en €)	RECETTES	MONTANT (en €)
Partenariat avec centre de soin faune sauvage	10 000 €	DREAL RA SMBP (autofinancement)	8 000 € 2 000 €
TOTAL	10 000 €		10 000 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

- **Approuve** la proposition du Président
- **Décide** de déléguer au Bureau tout pouvoir quant à la mise en œuvre de cette action.
- **Autorise** le Président à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

Le Président
Hervé RASCLARD